

LA GESTION DE CHEPTEL.

1. LA VENTE D'ANIMAUX.

Les animaux peuvent être vendus entre 8 mois et 1 an. Leur poids est alors de **3,5 kg**.

Rappelons qu'en dehors du groupe de reproducteurs, tous les animaux doivent être élevés pour être vendus, les mâles comme les femelles.

2. LOGEMENT DES ANIMAUX – CAPACITE D'ACCUEIL.

Un enclos peut contenir au maximum **10 adultes** ou **15 jeunes** en croissance (c'est à dire de moins de 1 an), ou **un groupe de femelles avec leurs petits** jusqu'au sevrage.

A part quand on fait un groupe d'accouplement, il ne faut pas que les animaux situés dans un même enclos soient de sexe différent. (Rappelons qu'au moment du sevrage, on sépare les mâles et les femelles.)

D'autre part, il faut que tous les animaux présents dans un même enclos aient un poids à peu près égal, car sinon, on risque les bagarres, et les plus petits ne pourront pas manger .

Enfin, il ne faut jamais mettre dans le même enclos deux mâles adultes (que l'on reconnaît par le changement de couleur des parties génitales) car ils se battraient jusqu'à ce que l'un d'eux meurt. C'est pourquoi les jeunes mâles doivent être séparés dès la puberté et élevés isolés.

3. LA CASTRATION.

La castration permet **d'élever plusieurs mâles dans le même enclos** car ils ne se battent plus, ce qui limite le nombre d'enclos nécessaires, et donc les frais de construction.

La castration doit être pratiquée entre l'âge de **2 et 3 mois**.

4. LES PESEES.

Il y a deux moments où il est indispensable de peser les animaux :

- quand on forme un groupe de reproduction
- quand on vend un animal

5. LE REMPLISSAGE DU CAHIER ET L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX.

Un cahier d'élevage bien tenu est un outil indispensable pour une bonne gestion technique. Il retrace l'historique de l'élevage et permet de remonter à des événements passés. Le cahier doit être présent dans le bâtiment d'élevage, et les informations doivent y être inscrites immédiatement avoir réalisé la manipulation.

Ce cahier se compose de 6 colonnes :

Date	Enclos	N° Animal	Sexe	Poids	Observations

Dans le cahier, il faut marquer pour chaque type de manipulation, **la date**, **le n°** de l'animal, **l'enclos** dans lequel il se trouve et l'opération que l'on effectue. On doit y marquer :

- **Les pesées** : on marque alors le poids de l'animal et "pesée" dans la colonne observations
- **Les transferts** : on marque le numéro de l'enclos où l'animal était, et dans la colonne observation, on marque "transféré en enclos n° x"
- **Les mises en accouplement** : on écrit une ligne pour chaque animal et dans la colonne observation, on marque "transféré en enclos x pour accouplement avec le mâle n°...".

- **Le résultat des tests de gestations** : on marque dans la colonne observation "test de gestation positif" ou "test de gestation négatif" selon le résultat.
- **Les mises bas** : on marque le n° de la femelle, son enclos, la date et dans la colonne observations, on marque "mise bas de x petits, dont y femelles et z mâles".
- **Les sevrages** : chaque animal sevré est séparé de sa mère et placé dans un nouvel enclos. C'est donc un peu comme un transfert. Ainsi, pour chacun, on marque dans la colonne observations "sevré et transféré en enclos x".
- **Les castrations** : on marque dans la colonne observations "castration"
- **Les soins** : on marque dans la colonne observations : "blessé et traité avec de la Bétadine".
- **Les ventes** : on marque son poids dans la colonne du poids, et dans la colonne observations, on marque "vendu x F cfa".
- **Les morts** : quand un animal meurt, il faut le marquer en précisant si on le sait la cause de sa mort : "mort suite bagarre" ou "mort cause inconnue".
- **Les animaux achetés** : quand on achète un animal à un autre éleveur ou à la station, il faut le peser et marquer dans la colonne observations "acheté à M. X"

Par ailleurs, il est bon d'avoir un autre petit cahier de comptabilité dans lequel on marque **tout ce qui est dépensé pour l'élevage** : achat d'aliment, de matériel d'élevage (balance, brouette, machette, balais, etc.), de matériaux de construction, et **tout ce que rapporte l'élevage** : vente d'animaux.

CONCLUSION :

Un cheptel bien géré est un cheptel connu, choyé et maîtrisé. Dans ce cas, l'élevage aura des résultats techniques satisfaisants, et sa rentabilité sera maximale.